



Séance du 06 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Huriel, sous la présidence de Jean-Elie CHABROL.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
28	19	26
		Pour : 26
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etai(en)t présents :**

M. ABRANOWITCH Stéphane, M. ANTONIOTTI Ludovic, M. CHABROL Jean-Elie, M. CHEMINET Jean-Louis, M. COULANJON Jérôme, Mme DEFFONTIS Sandrine, Mme DOUSSET Brigitte, M. DUBREUIL Alain, M. JACQUOT Christian, Mme NAQUET Corinne, M. PALLIOT Jean-Michel, M. PENAUD Jean-Pierre, M. PETIT Emile, Mme ROLIN Sylvie, Mme TABOURET Valérie, Mme VERMEZ Nadège, M. ROUYAT Hervé, M. NOWAK Pierre, Mme AGUILLAUME Valérie (suppléante)

**Procurat ion(s) :**

M. COFFIN Denis donne pouvoir à Mme VERMEZ Nadège, Mme AVELINE Pauline donne pouvoir à Mme TABOURET Valérie, M. BOURICAT Gérard donne pouvoir à Mme NAQUET Corinne, M. CHARRET Thierry donne pouvoir à M. CHABROL Jean-Elie, M. LAMY Raymond donne pouvoir à M. ABRANOWITCH Stéphane, M. LECLERC Christophe donne pouvoir à Mme ROLIN Sylvie, Mme MANGERET Corine donne pouvoir à M. DUBREUIL Alain

Date de la convocation
28 novembre 2023

**Etai(en)t absent(s) :**

Date d'affichage
_ / _ / _

**Etai(en)t excusé(s) :**

Mme AVELINE Pauline, M. BOURICAT Gérard, M. CHARRET Thierry, M. DAUGERON Daniel, M. DUMONTET Bertrand, M. DUNEAUD Jean-Luc, M. LAMY Raymond, M. LECLERC Christophe, Mme MANGERET Corine, M. COFFIN Denis

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

_ / _ / _
et publication du
_ / _ / _

**AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

Le Conseil Communautaire,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	11 027,48
- un excédent reporté de :	15 550,88
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	26 578,36
- un excédent d'investissement de :	10 798,89
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	10 798,89

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	26 578,36
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	26 578,36
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	10 798,89

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à HURIEL

Le Président Jean-Elie CHABROL

le(s) secrétaire(s) de séance

